



IÑAKI ECHANIZ

Député de la 4e circonscription
des Pyrénées-Atlantiques



Assemblée nationale

126 rue de l'Université
75355 Paris 07 SP

inaki.echaniz@assemblee-nationale.fr

01 40 63 19 52



Permanence parlementaire

8 avenue de la gare
64400 Oloron Sainte-Marie

06 40 23 21 58

RETROUVEZ-MOI



[inaki_echaniz](https://www.instagram.com/inaki_echaniz)



[Iñaki Echaniz](https://www.facebook.com/inaki.echaniz)



[@Inakiechaniz](https://twitter.com/inakiechaniz)



[Iñaki Echaniz](https://www.youtube.com/channel/UC...)



inakiechaniz.fr



14 décembre 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

NON AU RSA SOUS CONDITIONS DANS LES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES !

Hier, le Gouvernement a dévoilé la liste des territoires qui expérimenteront le dispositif de versement du RSA à condition que les bénéficiaires effectuent 15 à 20 heures d'activité hebdomadaire. Je déplore cette mesure et me désole que les Pyrénées-Atlantiques fassent partie de cette sélection.

Cette décision, qui prévoit de contraindre les allocataires à travailler 80 heures pour pouvoir toucher le revenu de solidarité active est une atteinte grave à notre système de solidarité.

D'abord parce que cette mesure va renforcer la précarité des bénéficiaires du RSA. En conditionnant l'obtention du RSA à des modalités additionnelles, cette mesure fragilise l'équilibre économique des ménages les plus modestes qui seront tributaires de l'administration et de cette réforme bancaire pour l'obtention de leur allocation.

Aussi, en prévoyant de rémunérer les allocataires 7,5 euros de l'heure, cette mesure fait une croix sur le principe de revenu de solidarité mais aussi de salaire minimum (qui est déjà trop bas !). Elle prévoit donc un traitement différencié entre les bénéficiaires du RSA et les autres !

S'ajoute à cela, l'obligation pour les personnes concernées de se déplacer, si elles le peuvent, dans les structures d'accueil, parfois éloignées de leur domicile, entraînant un coût supplémentaire de transport non négligeable, notamment à l'heure où le prix de l'essence explose. Je peine à comprendre comment un tel dispositif s'appliquera dans un territoire aussi rural et mal desservi que les Pyrénées-Atlantiques.

Cette mesure est impréparée et inquiétante. Beaucoup de questions restent sans réponses sur les personnes concernées et son application : est-ce que cette obligation va s'appliquer à tous les allocataires du foyer ? comment et dans quelles conditions vont être accueillis ces travailleurs alors qu'il y a treize fois plus de chômeurs que d'emplois vacants en France ? Est-ce qu'un allocataire dans l'incapacité de se rendre disponible verra son allocation diminuée ou supprimée ?

Cette mesure remet en cause la politique d'accompagnement des chercheurs d'emplois déjà très affaiblie par ce gouvernement qui a détruit les politiques publiques de l'insertion professionnelle en divisant par 2,5 le nombre de contrats aidés depuis 2017 et en baissant les crédits de Pôle Emploi.

Pour rappel, un ménage éligible sur trois ne demande par le RSA et le nombre d'emplois disponibles reste très inférieur au nombre de chômeurs. Cette mesure insinue que les allocataires sont des profiteurs alors qu'il est très difficile de vivre avec le RSA, encore plus à l'heure où tous les prix augmentent, et qu'il n'y a tout simplement pas assez d'emplois dans notre pays.

Vivre avec le RSA relève de l'exploit, trouver un emploi dans des zones sans travail est impossible ! Cette mesure, en plus de détricoter notre système de solidarité, est complètement déconnectée de la réalité. Je m'y oppose avec force !